

Chers Frères,

**Pax Christi !**

Dans la précédente édition de l'« **Info-PSF N° 14** » je vous disais que c'était le moment de regagner les nouveaux postes de nominations pour ceux qui en ont reçu et de se préparer à retourner dans les maisons de formation respectives pour les confrères en formation initiale. A présent j'espère que, sauf les cas particuliers, vous vous intégrez bien dans vos nouvelles diverses missions. Entretemps beaucoup d'évènements ont eu lieu.

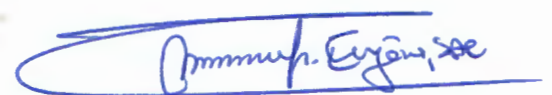
En effet, nous avons eu les évènements heureux tels que, les visites canoniques, la retraite pour toute la famille pallottine, les ordinations diaconales et sacerdotales des uns et la consécration temporaire et perpétuelle des autres. Nous avons connu aussi des évènements douloureux au niveau individuel et au niveau communautaire comme, par exemple, la mort inopinée de notre cher Père Ignace MUGOBE BANUNI et celle de Mgr Henri Hoser (Paix à leurs âmes), pour ne citer que peu.

En conséquence, il devient claire que la Direction Provinciale est dans l'impossibilité de maintenir la mise en place de son personnel rendu public le 15 juin 2021. Autrement dit, la conjoncture actuelle nous a forcé d'opérer quelques changements au niveau des nominations. Lesdits changements sont comme suit :

- **Le Père Benjamin BASHI** est nommé Recteur de la Communauté Saint Boniface de Bukavu et Vicaire à temps plein à la Paroisse Saint Vincent Pallotti de Karhale.
- **Le Père Téléphore NIYITEGEKA** est nommé Recteur de la Communauté Saint Vincent Pallotti de Keshero.
- **Le Père Antoine MUNYANEZA** est nommé Vice-Recteur de la Communauté Saint Vincent Pallotti de Keshero.
- **Le Père Jérôme NIYONGABO** est nommé Recteur de la Communauté Bienheureuse Elizabetta Sanna de Latina.
- **Le Père Norbert NSENGIYUMVA SEBUTITIRA** est nommé Vice-Recteur de la Communauté Bienheureuse Elizabetta Sanna de Latina.
- **Le Père Gaspard AYABAGABO** est nommé Vice-Recteur de la Communauté Saint Michel Archange de Kibeho.

Comme vous pouvez le constater, la plupart de changements ici présentés touchent l'office du Rectorat. C'est pour quoi, faisant référence à notre Loi SAC, j'aimerais, rappeler que "le Recteur de la Communauté a, avant tout, le devoir de prendre soin du bien-être spirituel et temporel de la communauté et d'en promouvoir avec efficacité l'apostolat. Il doit traiter fraternellement avec les membres des œuvres à développer et les mettre au courant des affaires de la communauté. En outre il doit tenir informé le Recteur Provincial de l'état de la communauté" Loi SAC N° 146.

Que Dieu bénisse toutes vos entreprises apostoliques !



**Père Eugène NIYONZIMA, sac**  
**Recteur Provincial**